



Mission de Soutien Personnalisé à l'Apprenti «Soutien Hors Visite»

Formation par apprentissage – CFA Descartes 2017-2018

Pour chaque apprenti :

- ☛ Suivi et conseil de l'apprenti dans la rédaction du rapport d'activité d'apprentissage : encadrement du mémoire (accompagnement global sur le fond et la forme), suivi du rapport écrit et participation à la soutenance.
- ☛ Le cas échéant, encadrement du projet tutoré et participation à la soutenance de ce projet.
- ☛ Conseils et informations à l'apprenti tout au long de son année universitaire.
- ☛ Participation aux comités de pilotage, aux bilans individuels ainsi qu'aux réunions pédagogiques organisés par la formation.

REMARQUE : L'accomplissement de l'ensemble de ces missions donnera lieu à une attestation de bonne exécution signée du Responsable de formation et du Directeur de composante et envoyée au CFA, afin que le paiement soit déclenché.

Mission de Soutien Personnalisé à l'Apprenti « Référent Apprenti »

Formation par apprentissage – CFA Descartes – 2017-2018

Chaque apprenti bénéficie d'un Suivi particulier.

Le rôle du référent est de vérifier de façon générale que tout se passe bien en entreprise, et plus particulièrement que les missions confiées à l'apprenti sont bien en adéquation avec la formation suivie. Il aide l'apprenti à tirer profit de la double formation suivie (en entreprise et à l'université) et intervient pour coordonner ces deux aspects de la formation.

☛ Suivi personnalisé de l'apprenti

- 2 prises de contact sont effectuées par le référent apprenti :
 - La première pendant la période d'essai pour vérifier l'adéquation de la mission à la formation ; ce contact peut être soit une visite sur place, soit un contact téléphonique.
 - La seconde, doit être effectuée **avant le 30 avril**, afin d'évaluer la progression de l'apprenti. Elle a lieu obligatoirement sur le site de l'entreprise, et doit être composée d'un temps de discussion avec l'apprenti et le maître d'apprentissage ensemble ainsi que d'un entretien en particulier avec chacun d'eux.
- Ces deux prises de contact, doivent impérativement être suivies d'un rapport écrit, mis en ligne sur le portail mis à disposition par le CFA Descartes, dans les 15 jours maximum. Adresse du site : <http://cfadescartes.suiviapprenti.fr/#Login>
- En complément d'information, la consultation régulière du E-livret via le portail SuiviApprenti, permet d'avoir une bonne connaissance de l'évolution de l'apprenti en entreprise.
- Le suivi de la progression en entreprise est complété par plusieurs échanges avec le maître d'apprentissage (par téléphone ou par mail) afin de maintenir l'articulation des 2 parcours de formation tout au long de l'année.

☛ En cas de difficulté en entreprise

Le référent apprenti devra intervenir pour tenter de résoudre les problèmes et informer le responsable de la formation. En cas de persistance des difficultés, il devra en outre alerter la Direction des Etudes du CFA Descartes :

- La Chargée du Suivi de l'Apprentissage, Caroline CATTIEZ-DOYE c.cattiez@cfadescartes.fr ou
- La Directrice des Etudes Catherine LEBON c.lebon@cfadescartes.fr

☛ Suivi et conseil de l'apprenti dans la rédaction du rapport d'activité d'apprentissage

- Encadrement du Mémoire
- Suivi du rapport écrit et participation à la soutenance

☛ Le cas échéant, encadrement du projet tutoré et participation à la soutenance de ce projet

☛ Conseils et informations à l'apprenti tout au long de sa mission

☛ Autres participations requises

- Comités de pilotage
- Bilans individuels
- Réunions pédagogiques de la formation

REMARQUE : L'accomplissement de l'ensemble de ces missions donnera lieu à une attestation de bonne exécution signée de la Directrice des Etudes du CFA DESCARTES, la saisie des rapports de visites dans Suiviapprenti dans les délais fera foi. Cette attestation déclenchera le paiement de la prestation.

Mission de Soutien Personnalisé à l'Apprenti

« Visiteur en entreprise »

Formation par apprentissage – CFA Descartes 2017-2018

Pour chaque apprenti :

- ☛ Vérification de la cohérence entre mission et formation suivie.
- ☛ 2 visites : la première pendant la période d'essai pour vérifier l'adéquation de la mission à la formation, elle peut être remplacée par un entretien téléphonique ; la seconde, obligatoire, **avant le 30 avril** pour évaluer la progression de l'apprenti. Elle a lieu obligatoirement sur le site de l'entreprise ; elle doit être composée d'un temps de discussion avec l'apprenti et le maître d'apprentissage ensemble et d'un entretien en particulier avec chacun d'eux.
- ☛ Ces deux visites, doivent impérativement être suivies d'un rapport écrit, mis en ligne sur le portail mis à disposition par le CFA Descartes, dans les 15 jours maximum. Adresse du site : <http://cfadescartes.suiviapprenti.fr/#Login>
- ☛ Le suivi de la progression en entreprise est complété par plusieurs échanges avec le maître d'apprentissage (par téléphone ou par mail) afin de maintenir l'articulation des 2 parcours de formation tout au long de l'année.
- ☛ Une consultation régulière du e-livret permet d'avoir une bonne connaissance de l'évolution de l'apprenti en entreprise.
- ☛ En cas de difficulté en entreprise, le référent devra intervenir pour tenter de résoudre les problèmes et en cas de persistance des difficultés, il alertera la Direction des études du CFA.
- ☛ Participation aux comités de pilotage, aux bilans individuels, aux réunions pédagogiques de la formation et aux jurys de soutenance d'activité professionnelle.

REMARQUE : L'accomplissement de l'ensemble de ces missions donnera lieu à une attestation de bonne exécution signée de la Directrice des Etudes du CFA DESCARTES, la saisie des rapports de visites dans Suiviapprenti dans les délais fera foi.

Cette attestation déclenchera le paiement de la prestation.